



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3388

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Taux 2019 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3388

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Taux 2019 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon dispose d'un pouvoir de taux en matière de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties : pour 2019, il est proposé de maintenir les taux qui étaient en vigueur en 2018.

En effet, le produit des rôles généraux de TFPB s'est élevé à 260,2 M€ en 2018.

Avec une estimation de la progression des bases d'imposition de 2,4 % (soit + 1,1 % de variation nominale - au vu de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition des locaux d'habitation, de l'évolution des tarifs au mètre carré des différentes catégories de locaux ayant fait l'objet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, de la localisation de ces locaux "révisés" - et + 1,3 % au titre de leur croissance physique), et à taux inchangé (11,58 %), le produit de TFPB pour l'année 2019 atteindrait 266,4 M€.

Le produit des rôles généraux de taxe foncière sur les propriétés non bâties s'est élevé à 0,1 M€ en 2018.

A taux inchangé (1,91 %), le produit de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2019 serait à peu près stable ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

Fixe :

a) - le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2019 à 11,58 % soit le même taux que celui de l'année 2018,

b) - le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2019 à 1,91 % soit le même taux que celui de l'année 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.